



---

Présidence : Islande

## 633ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 26 janvier 2011

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 11 heures

2. Président : Ambassadeur S. Skjaldarson

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a exprimé ses condoléances à la Fédération de Russie à la suite de l'attentat à la bombe perpétré à l'aéroport de Moscou-Domodovovo le 24 janvier 2011. Le Forum a ensuite observé un bref moment de silence en l'honneur des victimes. Hongrie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/31/11), le Canada et les États-Unis d'Amérique ont également condamné l'attentat et exprimé leurs condoléances. La Fédération de Russie a remercié le Forum pour ses expressions de sympathie.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Développements récents dans la région de Tskhinvali* : Géorgie (annexe 1), Fédération de Russie (annexe 2), États-Unis d'Amérique, Hongrie-Union européenne, Canada

b) *Contribution financière au Programme MONDEM au Monténégro* : Norvège, Président, Coordonnateur du FCS pour les projets sur les stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Point sur le Groupe des communications de l'OSCE* : Président du Groupe des communications de l'OSCE
- b) *Questions de protocole* : Chypre, Président, Suède
- c) *Questions d'organisation relatives à l'Atelier de l'OSCE pour déterminer le rôle approprié de l'OSCE dans la facilitation de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU prévu à Vienne les 27 et 28 janvier 2011* : Représentant du Centre de prévention des conflits
- d) *Questions d'organisation relatives à la vingt-et-unième Réunion annuelle d'évaluation de l'application prévue à Vienne les 1er et 2 mars 2011* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 2 février 2011 à 10 heures, Neuer Saal

---

**633ème séance plénière**

FSC Journal No 639, point 1 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA GÉORGIE**

Monsieur le Président,

Je souhaiterais informer le Forum des récentes actions entreprises par la Fédération de Russie à l'encontre de la Géorgie, destinées à déstabiliser encore davantage ses régions occupées et tout le Caucase du Sud.

Malheureusement, la politique agressive de la Fédération de Russie n'a pas changé, même après l'initiative pacifique du Président géorgien et la déclaration sur le non-recours à la force que la communauté internationale a soutenue sans équivoque.

Le 24 janvier 2011, la « quatrième base militaire » de la Fédération de Russie dans la région occupée de Tskhinvali en Géorgie a été dotée du système lance-missiles opérationnel tactique « Scarab B », également appelé « Totchka-U ». Selon ses caractéristiques techniques, ce système est capable de bombarder avec précision des cibles situées à une distance pouvant atteindre les 120 kilomètres.

Je tiens à rappeler aux collègues que c'est au moyen de systèmes « Totchka-U » que les forces armées russes ont détruit complètement la ville de Bamout (Tchéchénie) et anéanti sa population pacifique. Les missiles balistiques de ce système peuvent être équipés d'ogives multiples ou d'ogives nucléaires.

Il convient de souligner que la politique de militarisation menée par la Fédération de Russie dans les territoires géorgiens occupés acquiert une intensité sans précédent. En décembre 2010, un bataillon d'artillerie équipé de systèmes lance-roquettes multiples Smertch d'une portée de 70 à 90 kilomètres a été stationné à proximité de Tskhinvali en Géorgie.

Le 11 août 2010, le commandant des forces aériennes russes, Alexander Zelin, a annoncé le déploiement du système de missiles antiaériens S-300 sur le territoire de l'Abkhazie occupée.

Associés au renforcement en cours des bases militaires russes illégalement déployées dans les régions géorgiennes occupées, au discours hostile de Moscou et à la réticence de la

Russie à s'engager à ne pas recourir à la force, ces faits témoignent clairement de l'intention du Gouvernement de la Fédération de Russie de lancer une nouvelle agression contre la Géorgie et de provoquer aussi une instabilité à grande échelle dans les régions du Caucase et de la mer Noire.

Monsieur le Président,

Nous encourageons vivement la communauté internationale, les organisations internationales et les pays partenaires à prendre des mesures actives et efficaces pour obliger la Russie à mettre fin à sa politique agressive à l'égard de la Géorgie et éviter l'aggravation d'une situation déjà tendue sur le terrain. Il est indispensable que la Russie prenne l'engagement de ne pas recourir à la force contre la Géorgie et qu'elle commence à appliquer l'accord de cessez-le-feu du 12 août.

Merci.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.



---

**633ème séance plénière**

FSC Journal No 639, point 1 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION**  
**DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

En réponse à la déclaration de la délégation de la Géorgie au sujet d'informations concernant le déploiement sur le territoire de la République de l'Ossétie du Sud d'un système lance-missiles opérationnel tactique russe « Totchka-U », nous souhaiterions apporter les précisions suivantes.

Tout d'abord, nous ne disposons d'aucune information officiellement confirmée à ce sujet. Cependant, quoiqu'il en soit, la présence en Ossétie du Sud de militaires russes a un but purement défensif et vise exclusivement à protéger la population de ce pays contre l'éventualité de nouvelles aventures militaires de Tbilissi. La présence militaire russe en République d'Ossétie du Sud ne représente aucunement une menace pour la Géorgie elle-même, à condition bien sûr que les autorités géorgiennes ne se livrent pas à de nouveaux actes d'agression.

Nous nous voyons également dans l'obligation de réagir à une série d'autres déclarations de la délégation géorgienne ainsi qu'aux citations qu'elle a faites d'une déclaration publiée il y a quelques jours par le Ministère géorgien des affaires étrangères, où il est notamment fait mention de la poursuite par la Russie d'une politique qui aurait pour but « d'anéantir l'État géorgien » et d'entraîner une « déstabilisation à grande échelle de l'ensemble de la région du Caucase et de la mer Noire ». Nous sommes même gênés d'avoir à commenter de telles assertions. Si celles-ci traduisent véritablement le point de vue de Tbilissi sur ce qui se passe autour de la Géorgie, cela ne peut que susciter la préoccupation, car une telle perception déformée de la réalité risque d'entraîner des actes irrationnels et extrêmement dangereux comme cela s'est déjà produit en août 2008.

Nous soulignons également que les menées persistantes visant à présenter la Russie comme un agresseur potentiel sont à l'opposé de la réalité, c'est ce qui s'appelle mettre les choses à l'envers. Il convient de rappeler que la Russie n'a jamais attaqué la Géorgie, n'a pas ouvert le feu sur ses forces de maintien de la paix et n'a pas utilisé de lance-roquettes multiples pour tirer sur une population pacifique. C'est tout le contraire qui s'est produit.

Enfin, il a une nouvelle fois été fait usage dans la déclaration géorgienne des mots « occupation » et « nécessité de mettre fin à l'occupation ». À la dernière séance, nous avons

déjà conseillé à nos collègues géorgiens de consulter des ouvrages de droit international afin de mieux cerner les cas dans lesquels ces termes pouvaient être employés et ceux dans lesquels ils ne convenaient absolument pas. Étant donné que nos interlocuteurs n'ont pas suivi ce conseil, nous nous permettons de rappeler que le concept d'« occupation » est notamment défini dans la Convention de La Haye de 1907 et la Convention de Genève de 1949. D'après ces documents, l'occupation suppose la présence temporaire des forces armées d'un État sur le territoire d'un autre État avec lequel il est en guerre. Dans une telle situation, le territoire occupé est soumis à l'autorité du commandement militaire de l'État occupant. Tel n'est pas le cas en Abkhazie ni en Ossétie du Sud. Dans ces deux jeunes démocraties, les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire s'exercent pleinement de façon autonome et les partis politiques travaillent librement. Il est impossible que Tbilissi l'ignore.

On peut se demander pourquoi la partie géorgienne essaie constamment de spéculer à ce sujet. La réponse est évidente : le mot « occupation » a une connotation négative dont Tbilissi a besoin à des fins de propagande, en totale conformité avec sa position en matière de politique étrangère, qui ne privilégie pas une action réaliste mais la propagande et la confrontation. Avec une telle approche de la part des autorités géorgiennes, il est inutile d'espérer une normalisation rapide et fiable de la situation dans le Transcaucase et on ne peut que le déplorer et s'en inquiéter.